

Modernisez votre contrat Gaipare en le transférant sans frais sur Fidelissimo



L'association Gaipare annonce que les anciens contrats mono-supports (fonds en euros) ayant fait l'objet d'un premier transfert dans le cadre du dispositif dit Fourgous vers un contrat multi-supports peuvent désormais, dans le cadre de la loi Pacte, être transféré une seconde fois vers le contrat Fidelissimo, fer de lance de la nouvelle gamme de l'association. :

Ainsi, si vous êtes détenteur d'un contrat GAIPARE SELECT'F ou GAIPARE SELECTISSIMO FOURGOUS, vous pouvez profiter des nouveautés et des avantages du nouveau contrat FIDELISSIMO :

- Une offre de supports en unités de comptes enrichie et 100% Clean Share pour une meilleure performance financière

- Aucun frais d'arbitrage UC vers UC
- La nouvelle orientation de Gestion Profilée Climat et Humain
- Réinvestissement automatique de la participation aux bénéfices du support en euros vers le support en unités de compte, Allianz Dynamic Multi Asset Strategy 15 SRI. Ce réinvestissement permet d'espérer un supplément de rendement si les marchés progressent, en limitant le risque sur les seuls bénéfices du support en euros.

Vous souhaitez en savoir plus ?

- ✉ info@maubourg-patrimoine.fr
- ☎ 01.42.85.80.00